

## Valorisation des plans d'eau de Rochefort et Han-sur-Lesse

Fiche n° 9

Priorité : Lot 2

### 1. Description du projet

Ce projet vise à rendre les plans d'eau du territoire plus accessibles/attractifs aux Rochefortois et aux non-Rochefortois (promeneurs, randonneurs, pêcheurs, touristes, résidents et non-résidents...) par la valorisation de ceux-ci, avec une finalité récréative (de loisirs) ou événementielle (esthétique) et accessoirement didactique :

#### **VALORISATION RECREATIVE :**

##### **Plages :**

Mise en valeur des espaces berges accessibles existantes (Han-sur-Lesse / camping-Rochefort/SPAR) ou ouverture de nouveaux espaces berges accessibles :

- Optimisation de la capacité d'accueil et préservation du lieu (végétation, berges) ;
- Aménagement d'aires de repos, d'accès à l'eau (abris, pontons, promenades) ;
- Développement d'opportunités de loisir et de détente (jeux, guinguettes...).

##### **Canotage :**

Sur la commune de Rochefort, les canots non motorisés peuvent naviguer sur certains tronçons de la Lhomme et la Lesse entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars, pour autant que des points d'embarquement et de débarquement existent (infrastructures existantes sur la Lesse en aval de Han - infrastructures inexistantes sur la Lhomme - circulation des kayaks réglementée par l'AGW du 19 mars 2009) :

- Constructions d'infrastructures d'embarquement et de débarquement (pontons) ;
- Réalisation de petites infrastructures d'accueil (abri, entrepôt canots...) ;
- Communication en temps réel de la navigabilité via page du site web communal.

##### **Baignade :**

Pour mémoire, il existe une zone de baignade autorisée (ouverte ou fermée en fonction de la qualité de l'eau) qui est située sur la Lesse à Belvaux.

#### **VALORISATION EVENEMENTIELLE :**

- Réalisation de fontaines ou de jets d'eau mettant en valeur certains sites à haut potentiel de fréquentation du territoire (à Rochefort, Han-sur-Lesse voire Jemelle).
- Organisation d'événements autour de ces sites (sons et lumière, concerts...).

#### **VALORISATION DIDACTIQUE :**

- Aménagement et ouverture au public, de sentiers promenades le long des berges ;
- Création de postes d'observation, d'accès ponctuels, de pontons pour la pêche... ;
- Installation de panneaux didactiques dans les lieux à protéger.

#### **COMMUNICATION - PROMOTION :**

- Via le site communal (page web communiquant la navigabilité ou la qualité des eaux en temps réel).
- Via le syndicat d'Initiative (brochure...).



## 2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Dans le diagnostic partagé, on constate qu'une rénovation progressive des espaces publics s'opère ces dernières années (...), visant à en améliorer la qualité et la convivialité d'espaces stratégiques des noyaux urbains ou villageois.

Malgré cette tendance, certains espaces publics/lieux non mis en valeur ou mal aménagés pourraient être améliorés (plan d'eau à Han-sur-Lesse...) par des aménagements sobres s'intégrant au cadre rural et paysager du lieu (plates-bandes, végétation, mobilier adaptés, harmonie des revêtements, utilisation parcimonieuse de la signalisation...).

Par ailleurs, le tourisme est régulièrement cité comme une facette incontournable de la commune de Rochefort. Les attractions, les paysages, les promenades, les possibilités d'hébergement sont autant d'atouts pour attirer les touristes...

Le développement touristique peut être abordé en termes de mise en valeur du patrimoine, naturel et en termes de promenades. Au fil de l'eau, plusieurs propositions sont formulées pour étendre les possibilités de balades... Au cours des CLDR, les plans et cours d'eaux eux-mêmes sont régulièrement évoqués comme potentiel d'attractivité touristique et de loisirs dont les principaux pôles sont la Lhomme à Rochefort et la Lesse à Han-sur-Lesse.

Il va de soi que la valorisation des lieux en bord de l'eau et le développement des activités doit se conformer aux législations existantes (navigabilité des cours d'eau par les kayaks en saison, autorisation de baignade, accès à l'eau subordonné à la solidité des berges et au respect des écosystèmes...)

Enfin, on constate que l'élément « eau » contribue à la qualité de vie et que les rivières jouent un rôle important dans la structuration de certains villages.

## 3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
<b>Défi 1 :</b> Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				<b>Défi 2 :</b> Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			<b>Défi 3 :</b> Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			<b>Défi 4 :</b> Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

**2.2/** Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

**3.2/** Favoriser le renforcement du tourisme local (*en se basant sur le patrimoine naturel, le petit patrimoine, le Géopark et sur une valorisation du centre de Rochefort*).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable (*impacts positifs et négatifs*)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la conscientisation pour la préservation du territoire (conservation des paysages, du patrimoine « bleu » et « vert ») ;</li> <li>- Incitation au tourisme de proximité et à l'activité de plein air ;</li> <li>- Possibilité de non-respect de ce patrimoine « bleu » et « vert » ;</li> <li>- Risques de pollution de l'eau et de préjudices à la faune et à la flore aquatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur des paysages et du patrimoine aquatique ;</li> <li>- Incitation au tourisme de proximité et à l'activité de plein air ;</li> <li>- Renforcement de la cohésion sociale lors d'événements autour de la thématique du patrimoine paysager et aquatique rochefortois ;</li> <li>- Renforcement de la conscience pour la préservation du patrimoine vert et bleu du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stimulation de l'activité touristique ;</li> <li>- Promotion pour les non-Rochefortois et pour les Rochefortois eux-mêmes, de l'activité touristique locale et des spécificités rochefortoise ;</li> <li>- ...</li> </ul>

#### 5. Localisation et statut

Ce projet concerne principalement les abords de la Lhomme et de la Lesse en aval de Rochefort et de Han-sur-Lesse (zones du plan de secteur jouxtant la Lesse et la Lhomme) sur des espaces publics, des parcelles publiques ou privées situées en bordure de voies d'eau.

**Statut au Plan de Secteur :** Sans objet (PCAD à Rochefort ; zone de loisir à Han-sur-Lesse).

**Statut de propriété :** Sans objet.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- La Commune de Rochefort ;
- La CLDR, les habitants ;
- Le Contrat de rivière, le DNF ;
- La Région Wallonne –Direction des cours d'eau non navigables et SPGE ;
- Le Géopark...

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière) :
  - Adéquation des mesures d'aménagement avec les classes des cours d'eau ainsi qu'avec avec les aspects faunistiques et floristiques associés aux plans d'eaux ;
  - Prise en compte de l'évolution saisonnière du niveau des cours d'eau (la dépression de la Famenne est une zone où il pleut moins qu'ailleurs) ;
  - Prise en compte des autorisations de baignade et de navigabilité.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :  
/
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...) :
  - Réalisation d'un inventaire préalable des terrains communaux qui bordent la Lesse et la Lhomme ainsi que l'acquisition éventuelle de terrains de particuliers pour compléter l'assiette nécessaire aux divers aménagements projetés ;
  - Etudes particulières pour des mesures à prendre en faveur des sites sélectionnés, et des aménagements de mise en valeur à réaliser (contrat de rivière)
  - Concrétisation de divers projets :
    - Mise en valeur de bords de cours d'eau ;
    - Mise en place de zones de baignades ;
    - Détermination de zones de canotage ;
    - Organisation d'événements liés à l'eau (jets d'eau, illuminations, jeux de sons et lumière...)
  - Communication et promotion des lieux de baignade, des lieux de canotage et des événements organisés autour des plans d'eau.
- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage :
  - Etudes préliminaires (qualité des eaux pour les zones de baignades, risques de pollutions) ;
  - Choix d'un ou de plusieurs auteur(s) de projet, en fonction des projets
    - Paysagiste ;
    - Fontainier ;
    - Organisateur d'événements.
  - Avant-projet(s) en concertation éventuelle avec les villageois ;
  - Projet / Permis d'Urbanisme et/ou Permis d'Environnement :
  - Dossier d'adjudication / Chantier, (mesures et travaux d'aménagements).
- Démarches administratives à réaliser :
  - Concertation avec le gestionnaire des cours d'eau concernés et le DNF (adéquation au classement des cours d'eau, aux impératifs de protection des milieux naturels aquatiques...).

- Eventuel permis d'urbanisme ou d'environnement (installations diverses nécessaires à l'activité de canotage ou de baignade) ;
- Examen des mesures de sécurité éventuelles.
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Suivi par la Commune, la Région wallonne et évaluation par les habitants de la bonne maintenance des lieux valorisés ;
- Suivi de la qualité de l'eau et des autorisations dans les sites ouverts à la baignade.

## 8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation ou réaménagement de :		Commune.
- Zone de plage	1.	
- Zone de canotage	1.	
Organisation d'événement lié à l'eau	1.	

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des sites valorisés en saison estivale (moyenne) :		Commune / Syndicat d'Initiative
- Zone de plage	5 personnes / jour.	
- Zone de canotage	15 personnes / jour.	
Nombre de personnes estimées assistant aux événements « eau ».	500 personnes min. / événement.	

## Annexes

/

